



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000922

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Arnagey :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, François FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) **Beure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) **Pefousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancnay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauré :** Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHULIERE **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Brigitte ANDREOSSO

Procurations de vote :

Mandants : C. BARTHELET (à partir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, M.N. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET,

Mandataires : C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, J.F. GIRARD, B. RONZI, J.J. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, J.L. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, J.M. FAIVRE,

Objet : Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets - 2010

Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets - 2010

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Les Orientations budgétaires du Budget Annexe Déchets s'inscrivent dans les principes du projet de mandat arrêtés par délibération du Conseil de Communauté en date du 21 octobre 2008. Le PPIF établi sur la période 2010 – 2015 met en évidence une évolution maîtrisée de la masse des recettes de la REOM supportée par les ménages. Il est à noter que comme pour l'année précédente, le projet de Budget Annexe Déchets 2010 sera étudié lors du Conseil de Communauté du mois de décembre.

Le présent rapport introduit le débat d'Orientations budgétaires que le Conseil de Communauté doit tenir obligatoirement chaque année dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que son contenu doit faire l'objet d'une délibération conformément à la loi.

Ce rapport prend en compte les différentes phases du projet de mandat en matière de gestion des déchets, adoptées par le Conseil de Communauté par délibération en date du 21 octobre 2008.

I. Rappel des éléments essentiels du projet de mandat

- Déroutement du projet en deux phases
 - Dispositif transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2012 (prolongeable jusqu'en 2014) :
 - minimiser les changements opérationnels pour l'utilisateur,
 - déterminer une sectorisation plus efficace pour bénéficier des effets d'échelle communautaire.
 - Dispositif pérenne (durée 6-10 ans) optimisé :
 - adaptation des modalités de collecte à la typologie d'habitat,
 - adaptation de la tarification à chaque niveau de service.
- Distinguer deux composantes du projet, menées en parallèle :
 - Composante préparation pilotée par la Direction Gestion des Déchets
 - uniformisation des modalités de tri,
 - généralisation d'une conteneurisation standardisée.
 - Composante optimisation confiée à un groupement d'expert (AMO) :
 - études technico-économiques : proposition de dispositifs,
 - intégration d'un logiciel métier : optimisation des tournées et pilotage,
 - appui organisationnel sur le pilotage du dispositif.

II. Incertitudes portant sur la composante traitement des déchets

Il est à noter qu'il n'a pas été possible de prendre en compte la réalisation d'équipements majeurs relevant de la compétence traitement des déchets exercée par le SYBERT dans l'élaboration du PPIF 2010-2015. En effet, ni les décisions quant aux modalités de réalisation, ni le calendrier ne sont à ce jour arrêtés.

Ces projets d'investissement portent :

- sur la construction d'une chaîne de tri des déchets recyclables dont l'appel d'offres de réalisation est en cours,
- à l'issue de la décision prochaine, sur le mode de séparation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (amont ou aval), sur la réalisation de l'équipement nécessaire à la valorisation de cette FFOM.

Ces investissements viendront impacter le coût du traitement des déchets et pourront par conséquent interférer sur le niveau de la REOM à prélever sur les usagers.

Toutefois, les décisions à prendre, quant à ces investissements à réaliser, sont sans incidence sur le projet d'Orientations budgétaires 2010.

III. Enjeux financiers pour la période 2010 – 2015

Présentation du PPIF 2010 – 2015 du Budget Annexe Déchets

Les éléments les plus significatifs du PPIF découlant principalement du projet de mandat sont les suivants :

A/ Section d'investissement

1. Les dépenses

Le financement de l'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage (AMO) pour mener le projet de gestion des déchets nécessitera l'ouverture de crédits à hauteur de 60 K€ en 2010. Pour rappel, 200 K€ ont été ouverts au titre de 2009 et 70 K€ seront nécessaires en 2011 ce qui portera le montant total de cette AMO à 330 K€.

La rubrique mobilier et matériel (90 K€ en 2010) prend en compte cette année l'acquisition d'un logiciel métier spécifique à la collecte des déchets pour un montant estimé à 80 K€.

Un crédit de 500 K€ destiné à la poursuite du programme d'acquisition de conteneurs en vue d'harmoniser les modalités de collecte sur le Grand Besançon est inscrit en 2010. Cette somme est identique à celle prévue pour 2009 et tient compte de la fourniture de puces d'identification.

Cette dotation englobe également pour une valeur estimée à 70K€, le montant des indemnités qui seront proposées aux usagers qui ont fait l'effort financier d'acquiescer un conteneur et qui le rétrocéderont au Grand Besançon.

Un crédit annuel de 40 K€ destiné au renouvellement des points d'apport volontaire (PAV) est inscrit chaque année à compter de 2010.

A la rubrique travaux de bâtiments figure en 2014 la somme de 100 K€. Cette prévision de crédits qui reste à confirmer formalise les dépenses attendues sur le site du centre technique municipal (CTM) dans le cadre du schéma directeur de restructuration du site notamment dans la perspective d'évolution attendue du périmètre de la régie communautaire de collecte.

La rubrique véhicules (560 K€ pour 2010) intègre l'acquisition de deux Bennes à ordures ménagères ainsi que le coût d'acquisition du matériel embarqué nécessaire à l'identification des puces qui équiperont les bacs. Pour 2011, la prévision s'établit à 900 K€ pour tenir compte d'un accroissement du parc de 2 bennes à ordures ménagères dans le cadre de l'évolution attendue du périmètre de la régie. Les années suivantes, la prévision est de 500 K€ et tient compte du renouvellement de 2 véhicules de collecte par an et de l'adaptation technique progressive des matériels existants dans le cadre de l'optimisation des collectes.

Le remboursement de la dette en capital, 45 K€ en 2010, marque une baisse à partir de 2012 avec l'extinction de l'un des deux emprunts en cours de remboursement sur le Budget Annexe. A titre indicatif, l'encours de dette se montera à 96 K€ fin 2010 et à 30 K€ fin 2015

2. Les recettes

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un recours théorique à l'emprunt. Ce besoin prévisionnel d'emprunt s'établit à la somme de 627 K€ pour 2010 compte tenu du niveau des investissements prévus. Ce besoin prévisionnel d'emprunt sera le cas échéant réajusté en fonction des résultats effectifs du Compte Administratif. Pour information, lors de ces trois derniers exercices, cette prévision a été effacée par la reprise des excédents d'investissement.

Une subvention d'investissement de l'ADEME d'un montant de 70 K€ en financement de l'AMO a été inscrite en 2010. Par ailleurs, 200 K€ figurent en 2011 et correspondent à la participation de l'ADEME au programme d'investissement lié à la mise en place de la REOM incitative.

3. Prévision du Compte Administratif 2009

La prévision du solde du Compte Administratif 2009 laisse apparaître un excédent d'investissement estimé à 1 576 K€ soit en diminution de 189 K€ en comparaison de celui de 2008. L'estimation du besoin de financement des restes à réaliser d'investissement sur 2010 est estimé à 968 K€. Ce besoin de financement des RAR était de 460 K€ en 2009.

Pour information, ces restes à réaliser ne sont pas intégrés au PPIF.

Il est à noter, par ailleurs, que cet excédent d'investissement trouve son origine pour sa plus grande partie dans la reprise des résultats existant dans les différents EPCI lors du transfert de la compétence collecte des déchets le 1^{er} janvier 2006.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses

Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT

Les hypothèses retenues concernant les différentes prestations de traitement ont été les suivantes :

- pour le tri : + 4,5 % d'évolution des crédits prévus pour les années 2010 et 2011 pour tenir compte de la montée en charge des travaux et de la modification du geste de tri en juillet 2010. Ce poste enregistre une baisse d'environ 6% pour 2012. Cette variation correspond à une diminution de 10 % des coûts de fonctionnement de la nouvelle chaîne de tri dans un contexte de hausse du tonnage des déchets recyclables suite à l'entrée en fonction de la nouvelle REOM. Une évolution d'environ +1% par an à compter de 2013 après achèvement des travaux est prévue,
- pour le traitement des déchets résiduels : une évolution de + 4 % par année a été inscrite afin de tenir compte de l'incidence des travaux à réaliser à laquelle viendra s'ajouter la hausse programmée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui passera de 3,5 € la tonne en 2009, à 5,6 € la tonne pour les années 2011 et 2012, puis 7 € la tonne à compter de 2013. Les crédits prévus pour l'année 2012 tiennent compte d'un fléchissement estimé à environ 10 % de la production de déchets résiduels suite à l'entrée en vigueur de la REOM incitative. A partir de 2013, une progression de 1,5 % par an est prévue,
- pour la gestion des déchetteries et les frais administratifs du SYBERT : une majoration d'environ 2 % chaque année a été prévue,
- pour la réhabilitation des anciennes décharges : le dernier appel à contribution interviendra en 2009 pour la somme de 242 K€ ce qui portera la contribution finale du Grand Besançon pour cette opération à la somme de 476 K€.

Les charges de personnel

Il est à noter que ces prévisions sont établies à périmètre constant sans tenir compte d'une éventuelle modification du champ d'intervention de la régie de collecte.

Une évolution des crédits de personnel à hauteur + 3 % est prévue entre 2009 et 2010. Cette dotation permettra l'embauche en contrat à durée déterminée de 3 techniciens en charge de l'opération de conteneurisation qui débutera sur le terrain en janvier 2010. L'extinction de ces contrats à durée déterminée en juin 2010, permettra de maintenir la prévision budgétaire de ce poste au même niveau pour 2011

L'évolution jusqu'en 2015 est ensuite prévue à hauteur de + 1 % chaque année. Cette prévision d'évolution maîtrisée sera rendue possible par les très importants efforts d'optimisation et de modernisation des collectes entrepris par la direction dans le cadre du projet de mandat.

Les dépenses de prestations de collecte

Collecte des déchets résiduels et recyclables : le renouvellement intégral des marchés de collecte interviendra au 1^{er} juillet 2010. La prévision 2010 concernant ces deux prestations est maintenue au niveau de celle de 2009 afin d'intégrer les effets positifs induits par la démarche d'optimisation sur ce renouvellement. Une actualisation à + 2 % par an est ensuite prévue chaque année.

Concernant les collectes du verre et du carton, l'évolution des tonnages attendus et l'indexation des marchés en cours conduisent à une hausse limitée de + 1,3 % pour 2010. L'évolution annuelle apparaît ensuite à + 3 % sauf pour 2012 (+ 5 %) pour prendre en considération l'incidence prévisible de la mise en place de la REOM incitative sur les tonnages de verre collectés.

Les autres prestations

L'opération de conteneurisation prévue nécessite une majoration importante des crédits relatifs aux prestations diverses. Ce poste s'élèvera à 210 K€ pour 2010. Il s'agit notamment de financer par un recours ponctuel à du personnel intérimaire, le déploiement d'agents de collecte expérimentés sur l'opération de conteneurisation. D'autres prestations de moindre importance (façonnage, mise sous enveloppe de divers documents...) concernent également ce poste qui retombera les années suivantes à un niveau ordinaire de 40 K€.

Les autres rubriques de moindre importance en volume ou non touchées par l'opération de conteneurisation sont majorées annuellement de 2 % ou sont simplement reconduites au même niveau.

2. Les recettes

Afin d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de 2010, il est nécessaire de faire évoluer la prévision en masse de la Redevance des ménages d'environ + 0,6 % en comparaison des prévisions d'encaissement de 2009 ce qui, compte tenu de l'évolution naturelle des bases de facturation constatée au cours de ces dernières années, devrait permettre globalement le maintien du tarif moyen de la REOM des ménages pour 2010. Toutefois, l'harmonisation en 2010 du service rendu et donc des tarifs de la REOM sur l'ensemble des secteurs de la périphérie pourra générer selon l'évolution des niveaux de service rendus et la composition familiale des situations sensiblement différentes.

Le maintien du tarif moyen de la REOM des ménages pour l'année 2010 est rendu possible par l'inscription en deux tranches annuelles de la subvention attendue de l'ADEME dans le cadre de la mise en place de la REOM incitative. Elle devrait s'établir au final à 12,5 € par habitant (environ 2 190 K€) soit 1 300 K€ au titre de 2010 et 890 K€ au titre de 2011.

Les estimations d'évolution en masse de la REOM des ménages jusqu'en 2015 ressortent en moyenne à + 1,5 % par an. Mais cette augmentation en masse ne se traduira pas nécessairement par une hausse équivalente des tarifs en raison de l'évolution naturelle des bases de facturation. De plus, la mise en place de puces d'identification sur les bacs devrait être de nature à également étoffer cette base de facturation.

Evolution estimée du poste recette de REOM de 2010 à 2015 (en masse)

2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
+ 0,6 %	+ 1,5 %	+ 1,5 %	+ 1,5 %	+ 1,5 %	+ 1,5 %

L'autre poste de recettes important du budget concerne l'encaissement de subventions. En dehors du financement ponctuel de la mise en place de la REOM incitative par l'ADEME (1 300 K€ au titre de 2010) la principale aide émane d'Eco-Emballages dont le soutien à la valorisation des déchets recyclables est évalué à environ 1 310 K€. De plus, 2010 enregistrera l'encaissement de la seconde moitié soit 85 K€ d'une subvention ponctuelle et spécifique liée à la réalisation d'une démarche d'optimisation des collectes qui se montera au total à 170 K€.

Par ailleurs, un nouvel éco organisme, Eco Folio, soutient la valorisation matière des imprimés non sollicités produits par les ménages (exemple publicités). L'aide attendue annuellement s'élève à environ 100 K€.

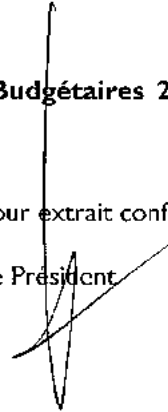
Prévision du Compte Administratif 2009

Les premières simulations des réalisations 2009 de la section de fonctionnement laissent entrevoir un résultat positif proche de l'équilibre de l'ordre de 20 K€.

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2010 du Budget Annexe Déchets.

Pour extrait conforme,

Le Président



PREFECTURE
DE REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS
D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 24 NOV 2009

PPIF DU BUDGET ANNEXE DECHETS

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts en 2009	Simulation réalisations 2009 au 01/09/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total années 2010-2015
AMO Projet gestion déchets	200 000,00	150 000,00	60 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
Mobilier, matériel	11 476,48	10 000,00	90 000,00	5 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	120 000,00
Conteneurs (1)	1 028 961,60	106 000,00	500 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00	1 400 000,00
Colonnnes	102 240,00	82 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	240 000,00
Travaux bâtiments CTM	120 223,21	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Emprunts	43 200,00	43 113,00	44 742,00	12 100,00	12 600,00	13 100,00	13 700,00	14 300,00	110 542,00
Véhicules	870 528,80	352 063,00	560 000,00	900 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	3 460 000,00
Amortissements	32 398,00	32 397,00	32 400,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	182 400,00
Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	300 000,00
TOTAL dépenses d'investissement	2 459 028,09	865 573,00	1 377 142,00	1 288 100,00	818 600,00	819 100,00	919 700,00	820 300,00	6 042 942,00

(1) dont mise en réserve excédent d'investissement 2008 pour 474 Keuras

Recettes d'investissement	Crédits ouverts en 2009	Simulation réalisations 2009 au 01/09/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total années 2010-2015
Emprunt	0,00	0,00	626 607,00	390 000,00	150 000,00	170 000,00	290 000,00	210 400,00	1 837 007,00
Amortissements	884 037,00	676 422,72	657 535,00	690 000,00	660 000,00	640 000,00	620 000,00	600 000,00	3 867 535,00
Subventions	0,00	0,00	70 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
Opérations d'intégration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	9 561,00	0,00	23 000,00	8 100,00	8 600,00	9 100,00	9 700,00	9 900,00	68 400,00
Résultat n-1	1 765 430,09	1 765 430,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes d'investissement	2 459 028,09	2 441 852,81	1 377 142,00	1 288 100,00	818 600,00	819 100,00	919 700,00	820 300,00	6 042 942,00

Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts en 2009	Simulation réalisations 2009 au 01/09/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total années 2010-2015
SYBERT Iri	1 721 200,00	1 690 000,00	1 800 000,00	1 880 000,00	1 780 000,00	1 780 000,00	1 800 000,00	1 820 000,00	10 840 000,00
SYBERT traitement des déchets résiduels	3 419 000,00	3 320 000,00	3 562 000,00	3 770 000,00	3 360 000,00	3 430 000,00	3 490 000,00	3 660 000,00	21 162 000,00
SYBERT déchetteries, gestion	3 575 140,00	3 493 700,00	3 640 000,00	3 725 000,00	3 600 000,00	3 875 000,00	3 950 000,00	4 025 000,00	23 015 000,00
SYBERT réhabilitation décharges	242 000,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel	4 150 000,00	4 149 906,00	4 200 000,00	4 200 000,00	4 240 000,00	4 280 000,00	4 320 000,00	4 360 000,00	25 600 000,00
Prestations des services centraux	151 770,00	151 770,00	155 800,00	159 000,00	163 000,00	167 000,00	171 000,00	175 000,00	990 600,00
Collecte OM résiduelles	721 500,00	721 000,00	721 500,00	736 000,00	750 000,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00	4 502 500,00
Collecte OM recyclables	642 000,00	637 000,00	642 000,00	655 000,00	688 000,00	681 000,00	695 000,00	695 000,00	4 036 000,00
Collecte verre	364 600,00	364 600,00	369 000,00	379 000,00	397 000,00	409 000,00	422 000,00	430 000,00	2 406 000,00
Collecte cartons	89 000,00	89 000,00	90 000,00	94 000,00	97 000,00	100 000,00	103 000,00	105 000,00	589 000,00
Services extérieurs divers	82 700,00	61 600,00	148 842,00	86 000,00	87 700,00	89 500,00	91 300,00	93 200,00	594 542,00
Communication	98 850,00	73 000,00	140 000,00	100 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	560 000,00
Prestations diverses	43 760,00	58 000,00	210 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	410 000,00
Fournitures administratives et techniques	419 886,00	348 900,00	420 000,00	427 000,00	431 000,00	436 000,00	440 000,00	448 000,00	2 601 000,00
Locations immob. Et mob.	168 300,00	168 300,00	158 000,00	120 000,00	122 400,00	124 800,00	127 200,00	129 800,00	762 200,00
Services partagés	336 000,00	306 000,00	330 000,00	320 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	1 770 000,00
Amortissements	684 037,00	676 422,00	657 535,00	660 000,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00	620 000,00	3 767 535,00
Dépenses imprévues	95 235,00	0,00	100 000,00	50 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	230 000,00
Charges financières et diverses	20 000,00	7 756,00	19 110,00	11 900,00	11 400,00	10 900,00	10 300,00	10 100,00	73 710,00
Créances irrécouvrables titres annulés	50 200,00	32 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	300 000,00
Autofinancement	9 561,00		23 000,00	8 100,00	8 600,00	9 100,00	9 700,00	9 900,00	68 400,00
Total dépenses de fonctionnement	17 084 739,00	16 539 953,00	17 434 687,00	17 471 000,00	16 986 100,00	17 246 300,00	17 484 500,00	17 706 000,00	104 328 487,00

Recettes fonctionnement	Crédits ouverts en 2009	Simulation réalisations 2009 au 01/09/2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total années 2010 2015
REOM ménages	11 933 306,00	11 725 000,00	11 792 187,00	11 973 000,00	12 156 000,00	12 343 300,00	12 529 500,00	12 716 000,00	73 509 987,00
REOM non ménages	2 593 500,00	2 455 000,00	2 472 000,00	2 578 000,00	2 650 100,00	2 713 000,00	2 765 000,00	2 800 000,00	15 978 100,00
Ventes matières de récupération	459 000,00	265 000,00	260 000,00	350 000,00	500 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	2 640 000,00
Subventions	1 530 000,00	1 610 000,00	2 795 000,00	2 450 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00	11 445 000,00
Résultat n-1	390 535,00	390 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements	32 398,00	32 397,00	32 400,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	182 400,00
Autres produits	116 000,00	180 400,00	83 000,00	80 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	573 000,00
TOTAL recettes de fonctionnement	17 084 739,00	16 638 332,00	17 434 587,00	17 471 000,00	16 986 100,00	17 246 300,00	17 484 500,00	17 706 000,00	104 328 487,00
TOTAL DEPENSES	19 543 767,09	17 456 526,00	18 811 729,00	18 769 100,00	17 804 700,00	18 065 400,00	18 404 200,00	18 526 300,00	110 371 429,00
TOTAL RECETTES	19 543 767,09	19 080 184,81	18 811 729,00	18 759 100,00	17 804 700,00	18 065 400,00	18 404 200,00	18 526 300,00	110 371 429,00
Solde	0,00	1 624 658,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00